

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	7
• votants	8
• absents	3
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 18 septembre 2023 à 20 heures 30

Date de convocation :

12 septembre 2023

Date d'affichage :

12 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

N° 23/2023

Création d'un poste
d'adjoint supplémentaire

M. RACINEUX Régis

Étaient présents :

MM. RACINEUX Régis, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.**Absent(s) : FORESTIER Jean-Paul, VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy.****Pouvoir(s) donné(s) : FORESTIER Jean-Paul à LAFFIN Carole**

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

M. Le 1er adjoint rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée municipale.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le conseil municipal avait créé 1 poste d'adjoint. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à deux le nombre des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de:

-créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à deux.

(Votants: 8)

Abstention: 0

Contre : 0

Pour : 8

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 074-217401074-20230918-23_2023-DE

S²LOW

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an qu

Aux registres sont les signatures

Le secrétaire de séance:



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à DROISY, le 19 septembre 2023

L'adjoint au Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/09/2023

Et de sa publication le : 21/09/2023

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 19/09/2023

Le 1^{er} adjoint, Régis RACINEUX,
Pour le maire empêché,
Par application de l'art. L2122-17 du CGCT